



## **Conditions de travail dans les écoles, un point de rupture**

Dans tous les départements de France, les sections de la FSU-SNUipp déposent ce mardi 28 novembre une alerte sociale préalable à un dépôt de préavis de grève. Elles dénoncent les conditions de travail fortement dégradées des personnels de l'Éducation nationale du premier degré.

Les réformes imposées par les ministres successifs depuis 2017, tout comme les pressions hiérarchiques locales ne participent pas à la sérénité dans les écoles, ni à la résorption des inégalités, ni à la réussite de tous les élèves. En revanche, elles mettent à mal la profession enseignante privant l'école des moyens lui permettant d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Les conditions de travail dans les écoles des enseignantes, enseignants et AESH se sont profondément dégradées, entraînant perte de sens du métier, mal être voire souffrance au travail. Les personnels demandent non pas « un choc des savoirs » mais « des actes forts » du ministère qui répondent aux difficultés rencontrées dans les écoles au quotidien.

Aujourd'hui l'inclusion se fait sans moyens supplémentaires ni formation spécifique. Les PE et AESH se sentent trop souvent seuls, sans soutien de la hiérarchie, avec le sentiment de pallier les carences du manque de places dans les établissements médico-sociaux. Lorsqu'elles sont dégradées, les conditions de travail ont des conséquences sur les conditions d'enseignement et d'apprentissage de tous les élèves.

Le projet de budget 2024 programmant la suppression de 1709 postes d'enseignantes et d'enseignants dans le premier degré va à l'encontre des besoins de l'école alors même que le ministre s'apprête à faire des annonces structurelles sur son fonctionnement .

Lors du groupe de travail ministériel sur les conditions de travail qui se tiendra le 5 décembre prochain, la FSU-SNUipp portera les revendications des 102 alertes sociales et mettra le ministère face à ses responsabilités. Sans réponse satisfaisante localement et nationalement, elle construira avec la profession les suites à donner pour obtenir une amélioration significative des conditions de travail des personnels du premier degré.

***Paris, le 28 novembre 2023***